



## RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

### **Concours Gagnez 500 \$ en pourvoirie**

30 avril au 31 août 2019



- Pour participer, l'achat du Guide du pêcheur 2019 est obligatoire (2,99\$ +tx).
- Les participants doivent s'inscrire au <http://www.guidedupecheur.com> en remplissant le formulaire en ligne avec tous les champs obligatoires, dont le code d'identification diffusé dans le Guide du pêcheur.
- Lors de l'inscription en ligne, le participant devra aussi répondre à la question d'adresse suivante :  $(15 \times 2) + (7-5)$
- Les participants auront jusqu'au 31 août 2019 à 23 heures 59 minutes pour participer au concours.
- Le gagnant sera contacté par téléphone ou par courriel et recevra une confirmation écrite avec tous les détails. (Un communiqué de presse sera aussi diffusé dans les médias pour faire l'annonce officielle du gagnant.)
- Le gagnant aura jusqu'au 14 septembre 2019 à 16 h 30 pour réclamer son prix à la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ) en plus de signer et retourner le formulaire d'exonération qui lui sera remis.
- Le prix n'est pas échangeable, ni monnayable, ni transférable.
- Ce concours est ouvert seulement aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus. Une preuve de résidence pourrait être exigée au gagnant.
- Les pourvoyeurs membres de la FPQ et les employés de la FPQ de même que les personnes avec qui ils sont domiciliés ne sont pas admissibles au concours.
- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

## **REMISE DU PRIX\***

- Le tirage du concours ***Gagnez 500 \$ en pourvoirie*** s'effectuera le 2 septembre 2019 à 10 h au bureau de la FPQ au 270-5237 boulevard Wilfrid Hamel, Québec (Québec) G2E 2H2.
- La FPQ décernera un gagnant électroniquement par un tirage au hasard parmi les inscriptions reçues par Internet.

## **DISTRIBUTION**

Le Guide du pêcheur édition 2019 est distribué au Québec, principalement chez les marchands Canadian Tire, Latulippe, Sail et chez les agents autorisés de vente de permis de pêche desservis par Messageries Dynamiques et l'Agence Éric Monty.

### ***Clauses supplémentaires***

En participant à ce concours, le participant sélectionné consent, sans recevoir de compensation sous quelque forme que ce soit, à ce que son nom, adresse, ville, voix, commentaire, photographie et/ou autre ressemblance soient utilisés à des fins publicitaires ou promotionnelles par la Fédération des pourvoiries du Québec.

Les inscriptions reçues après la date de clôture du concours ou effectuées autrement que de la manière prescrite sont réputées nulles et ne seront pas acceptées lors du tirage.

En participant au concours, le participant reconnaît avoir lu et compris le présent règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le participant atteste que le règlement est compréhensif et raisonnablement disponible pour consultation.

### **\*DESCRIPTION DU PRIX**

**Un chèque-cadeau Fédération des pourvoiries du Québec de 500 \$ admissible parmi les pourvoiries participantes.**

**Valeur : 500 \$**

Pour consulter la liste des pourvoiries admissibles, consultez le

<http://www.pourvoiries.com/accueil/cheque-cadeau/>

### **Fédération des pourvoiries du Québec**

270-5237 boul. Wilfrid-Hamel, Québec (Québec) G2E 2H2

T. 1-800-567-9009 F. 418-877-6638 [info@pourvoiries.com](mailto:info@pourvoiries.com)